

tenue par Madame GHISU-DEPARIS, Président(e) du Tribunal
En présence de Madame TSIMBO-NUSSBAUM, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2503371	RAPPORTEUR: Madame Véronique GHISU-DEPARIS
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Référé suspension :la décision du Préfet de Meurthe et Moselle en date du 24 septembre 2025 en ce qu'elle porte refus de séjour.

Nom des parties

Demandeur Monsieur

Défendeur PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Représentants des parties

Maître CORSIGLIA Laure-Anne (Cour)

Monsieur le Préfet

Arrêté le 28/10/2025

La présidente du tribunal